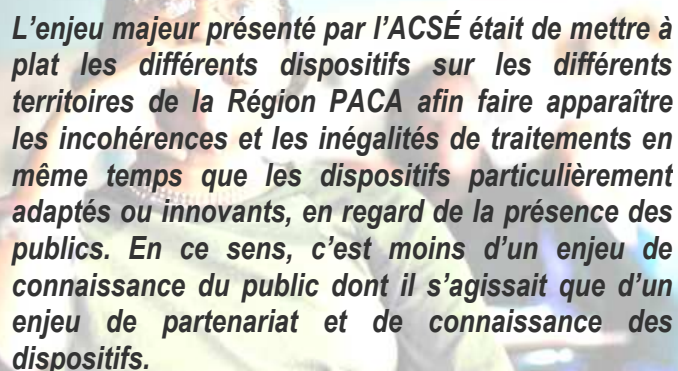


« Insertion Scolarisation des Jeunes Étrangers Nouvellement Arrivés en France âgés de 15 à 18 ans, en région PACA »



L'enjeu majeur présenté par l'ACSÉ était de mettre à plat les différents dispositifs sur les différents territoires de la Région PACA afin faire apparaître les incohérences et les inégalités de traitements en même temps que les dispositifs particulièrement adaptés ou innovants, en regard de la présence des publics. En ce sens, c'est moins d'un enjeu de connaissance du public dont il s'agissait que d'un enjeu de partenariat et de connaissance des dispositifs.

Les ressources disponibles concernaient essentiellement les dispositifs spécifiques mis en œuvre par l'Éducation Nationale, en particulier les « actions innovantes » entrant dans le cadre de la convention Rectorat / ACSÉ. En terme de données quantitatives, en dehors des informations apportées par l'enquête annuelle menée par l'Education Nationale, aucun chiffre n'a pu nous être communiqué par les différentes institutions contactées (Préfectures, ANAEM, DPM).

La mission s'est appuyée sur l'analyse de la littérature existante, l'analyse des bilans et synthèses des différents projets menés sur le territoire régional, une synthèse de la législation selon les différents statuts administratifs, ainsi que sur la réalisation de 68 entretiens semi-directifs, en face à face ou par téléphone, auprès des acteurs en charge de l'accueil des publics. Egalement, 2 groupes d'une quinzaine de jeunes ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens collectifs. Nous nous sommes de plus appuyés sur un document audio produit par des jeunes primo-arrivants dans le cadre d'un atelier mis en place par une structure associative, présentant une dizaine de parcours migratoires et leurs motivations.

La mission s'est déroulée en deux phases principales : la première visait à « mettre à plat » les différents dispositifs susceptibles d'accueillir le public (EN, Missions Locales, Organismes de Formation du PRF, structures associatives) ; la seconde a consisté à approfondir l'analyse des dispositifs locaux sur les territoires de Carpentras et de Toulon afin d'identifier les facteurs ayant permis la mise en place d'actions spécifiques particulièrement pertinentes. Sur la base de cette analyse, des préconisations ont été discutées en Comité de Pilotage.

A l'issue de la première partie du diagnostic, certains éléments ont été mis en avant, notamment :

- **L'hétérogénéité de la présence des publics, malgré l'absence de données quantitatives.** Les chiffres mis à notre disposition par l'Education Nationale et les entretiens réalisés auprès des nombreux acteurs qui accompagnent ce public montrent des publics concentrés dans les pôles urbains, tandis que les départements alpins accueillent peu de jeunes étrangers nouvellement arrivés. Pour autant, leur présence est significative sur certains territoires ruraux (Vaucluse, Nord Bouches-du-Rhône et Var notamment).
- **La diversité des publics accueillis.** Si la majorité des jeunes est originaire du Maghreb, on peut observer une évolution dans les origines (Pays de l'Est, Afrique sub-saharienne) corrélée à certains territoires de la région. D'autre part, cette diversité se traduit dans les parcours des jeunes, et donc dans leurs situations : Jeunes isolés, jeunes hors regroupement familial, jeunes entrés dans le cadre d'une procédure de regroupement familial. Ces différences de statuts ont des conséquences importantes sur les possibilités en terme de formation et d'insertion professionnelle.

2

- **Un lien entre les publics et les territoires.** Certains statuts administratifs se retrouveraient, au dire des acteurs, de manière plus prégnante sur certains territoires : jeunes isolés dans les grands pôles urbains, mineurs hors regroupement familial dans les pôles urbains et en zones rurales.
- **Des dispositifs institutionnels spécifiques qui relèvent essentiellement de l'Education Nationale** et sont localisés sur les territoires qui accueillent les publics. Seule l'Education Nationale a mis en place une prise en charge spécifique des jeunes étrangers nouvellement arrivés : classes d'accueil spécifiques où les jeunes sont regroupés, dispositifs où ils sont scolarisés avec les autres élèves mais bénéficient de regroupement pour un enseignement en FLS (Français Langue Seconde), et ce principalement au collège, mais également dans certains lycées.
- **Une absence de prise en charge spécifique des jeunes âgés de plus de 16 ans et qui ne peuvent intégrer les dispositifs scolaires.** Ces jeunes sont orientés le plus souvent par les Missions Locales vers les dispositifs ETAPS (Espaces Territoriaux d'Accès aux Premiers Savoirs) du Programme Régional de Formation. Les organismes de formation qui mettent en œuvre ces dispositifs ont pour certains développé une réelle spécificité dans leur approche en direction de ces publics, qui leurs sont orientés de manière privilégiée.
- **La question particulière des jeunes étrangers hors regroupement familial.** Ces jeunes qui sont protégés par le droit français en raison de leur minorité ne sont pas en situation irrégulière. Ils sont généralement entrés sur le territoire français de manière légale (avec un visa de tourisme, sur le passeport d'un membre de la famille) mais pas dans le cadre d'une procédure officielle de regroupement familial. Si ces jeunes peuvent être scolarisés sans aucune restriction au regard du droit, il faut pour cela qu'ils aient moins de 16 ans. En dehors de dispositifs spécifiques pour les plus de 16 ans, l'accès direct d'un jeune étranger nouvellement arrivé à un lycée est difficile, tant pour des questions de maîtrise de la langue que de niveau scolaire. Ces jeunes sont donc régulièrement accueillis par les Missions Locales, qui disent les difficultés qu'elles rencontrent dans leur orientation. Du fait de l'absence de titre de séjour, ces jeunes n'ont pas d'autorisation de travail et ne peuvent pas intégrer les dispositifs où ils bénéficieraient du statut de stagiaires de la formation professionnelle. La « modalité 2 » du dispositif ETAPS peut accueillir ces jeunes, mais ce n'est pas sa vocation de départ. Cette solution est donc encore peu considérée dans les orientations, d'autant plus que les organismes de formation et les Missions Locales ne savent pas forcément que ce dispositif leur est ouvert.

Le travail mené ensuite auprès des différents acteurs a permis de mettre à jour les éléments constitutifs d'une prise en charge adaptée :

- ▶ ***La nécessité d'une prise en charge globale dans l'accompagnement des jeunes, qui fasse le lien entre intégration scolaire ou professionnelle et intégration sociale.***
- ▶ ***Le besoin d'une approche individualisée, dans les objectifs, les méthodes et les outils pédagogiques, du fait notamment de l'hétérogénéité des publics mais surtout du fait de leur situation sociale et psychologique.***
- ▶ ***L'importance d'un apprentissage linguistique renforcé prenant en compte les particularités de ce public.***
- ▶ ***La prise en compte d'une temporalité plus longue dans les acquisitions, qui rend possible l'accession aux dispositifs de droit commun.***
- ▶ ***L'impératif d'une prise en compte du passé des jeunes, c'est à dire une valorisation de leurs savoirs scolaires, mais également de leurs savoirs-faire, de leurs capacités, de leurs acquis, de leur culture, qui passe nécessairement par une connaissance de celle-ci.***

3

Sur l'ensemble du territoire régional, et tout particulièrement sur les secteurs qui ont donné lieu à un approfondissement de ce diagnostic, certains opérateurs ont su mettre en place des dispositifs adaptés. La place particulière des « actions innovantes » conduites sur trois établissements dans le cadre de la convention ACSÉ / Rectorat est soulignée par le diagnostic. Ces dispositifs peuvent tous être caractérisés par :

- L'adaptabilité et la souplesse ;
- La place accordée à la dimension culturelle et sociale ;
- L'ouverture et la dimension partenariale ;
- L'individualisation de l'approche ;
- La spécialisation par rapport au public.

Pour autant, la question particulière des jeunes entrés hors regroupement familial reste sans réelle réponse s'ils ne sont pas scolarisés par l'Education Nationale, ce qui reste rare malgré les dispositifs spécifiques mis en œuvre par cette institution.

Le principe des ETAPS modalité 2, dispositifs du Programme Régional de Formation ouverts aux jeunes sans titre de séjour, est considéré comme une solution temporaire pour les jeunes en attente de régularisation plus que comme une formation pour les jeunes sans autorisation de travail.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de projets spécifiques montrent qu'envisager des solutions particulières pour des jeunes sans titre de séjour est très délicat : il ne semble pas souhaitable de spécialiser un dispositif par rapport à un statut administratif, mais plus de donner accès à ces jeunes aux dispositifs existants. La vraie question est « *Que souhaite-t-on proposer à ces jeunes* » : ils ne sont pas considérés comme étant en situation irrégulière du fait de leur minorité, mais ne peuvent prétendre au statut de stagiaires de la formation professionnelle leur ouvrant droit aux dispositifs de formation. Ils sont dans un entre-deux juridique qui doit mobiliser les acteurs pour trouver une solution respectueuse de leurs droits.

Au vu de ces différents éléments, il a semblé intéressant de travailler prioritairement sur une entrée, celle d'une prise en charge adaptée par l'institution scolaire, qui présente à notre sens de nombreux atouts, au premier rang desquels l'absence de distinction selon le statut administratif. De plus, différents dispositifs présentés dans le rapport montrent les possibilités d'une telle évolution.

Les pistes de travail développées visent donc à :

- Favoriser une prise en charge par l'Education Nationale...

L'intégration des ENAF dans des dispositifs relevant de l'Education Nationale permet, outre l'accueil sans conditions de statut administratif particulier, de véhiculer un message fort en direction de ces jeunes, celui d'une volonté de les recevoir au sein des institutions. Accueillir des enfants dans l'école de la République, c'est leur signifier qu'ils y ont leur place. En ce sens, maintenir les jeunes sous statut scolaire doit rester une priorité. D'autre part, ceci permet une prise en compte administrative dans les effectifs scolaires. Et l'on sait qu'être inscrit au collège favorise grandement les chances d'obtenir par exemple une place dans un lycée professionnel. Néanmoins, l'institution en elle-même doit être en capacité d'évoluer : formation des enseignants, mais surtout nous l'avons vu du personnel administratif, aux aspects juridiques et à la dimension que revêt l'interculturalité dans la relation d'apprentissage.

- ... qui accueille les jeunes au-delà de l'âge de scolarité obligatoire...

Certaines actions montrent tout l'intérêt d'ouvrir les dispositifs au-delà de l'âge de la scolarité obligatoire, et de centrer l'orientation sur les niveaux (scolarisation antérieure ou non, maîtrise de la langue) plus que sur l'âge. C'est élément est d'autant plus important que l'on considère la situation des Jeunes Hors Regroupement Familial, pour lesquels l'Education Nationale est en quelque sorte la seule issue. Après l'âge de 15 ans, très peu de perspectives sont, dans la pratique, ouvertes pour les jeunes étrangers entrés hors regroupement familial.

- ... en partenariat avec des opérateurs associatifs...

Les dispositifs analysés dans le diagnostic mettent en évidence l'intérêt d'une ouverture de l'Education Nationale à des partenaires extérieurs, directement dans le cadre des enseignements. Ceci permet notamment une adaptabilité beaucoup plus forte des dispositifs à une demande et des besoins en constante évolution du fait de l'hétérogénéité des publics. D'autre part, le choix des opérateurs en fonction de leur expérience et de leurs compétences acquises dans le domaine de l'accueil des populations étrangères, mais également de leur connaissance locale et de leur ancrage territorial doit rester prédominant.

- ... dans un dispositif de prise en charge globale et individuelle.

Enfin, et c'est nous l'avons vu un des facteurs de réussite des dispositifs étudiés, la prise en charge doit être en même temps individualisée et globale. Individualisée dans le sens où la situation de chaque jeune est considérée comme unique : elle nécessite, pour être comprise et pour mettre en place un programme de formation et élaborer un projet professionnel, une connaissance de la situation individuelle de l'enfant, de son histoire, de son parcours, de ses acquis. Globale dans le sens où l'intégration scolaire ne peut être considérée comme un processus isolé : accompagner un jeune étranger qui vient d'arriver en France dans une démarche d'apprentissage et d'orientation ne peut se faire sans prendre en compte le contexte de sa migration, sa situation sociale.

L'impératif est ici celui d'une formation des acteurs directement en charge de ce public, formation intégrant les éléments de droit nécessaires, mais également de psychologie et de sociologie des migrations.

Sur la base de ces propositions doivent se tenir :

- Des rencontres entre l'ACSÉ et le Rectorat, afin de :
 - Préciser les moyens dont disposent les deux partenaires pour mettre en oeuvre des dispositifs intégrant les différents éléments mis en avant dans l'étude (globalité de la prise en charge sociale et scolaire, individualisation, amélioration de l'accueil des plus de 16 ans...)
 - Anticiper et préparer les possibilités de formation des enseignants, des équipes de direction et du personnel administratif et technique des établissements sur la question de l'accueil des ENAF.
 - Capitaliser les pratiques et les outils développés dans la présentation des différents dispositifs étudiés dans le présent rapport, afin d'œuvrer à leur diffusion.
- Des rencontres interprofessionnelles réunissant les différents acteurs du champ de l'éducation et de l'insertion professionnelle, afin de partager les connaissances de chacun, les apports du diagnostic et d'étudier la mise en oeuvre des préconisations du Comité de Pilotage.

L'implication des différents acteurs en charge de l'insertion ou de la scolarisation des jeunes étrangers mérite d'être soulignée. Il y a eu tout au long du diagnostic une appropriation très forte des questionnements par les multiples personnes rencontrées, qui témoigne d'un double engagement : professionnel d'un part, mais également militant pour la majeure partie. En ce sens, les attentes « du terrain » sont fortes quant aux suites qui seront apportées, notamment en terme d'évolution des dispositifs institutionnels et de la législation. La question centrale émanant des opérateurs concerne la situation des jeunes entrés hors regroupement familial, protégés du fait de leur minorité par le Droit Français, mais ne pouvant bénéficier du statut de stagiaire de la formation professionnelle.



Maxence MORÉTEAU
Adeus groupe reflex_
260 rue Rabelais
13 016 MARSEILLE
tel : 04 91 03 76 09 fax : 04 96 15 11 67
adeus@adeus-reflex.org
<http://www.adeus-reflex.org>

Pascal BAVOUX
Trajectoires groupe reflex_
91 avenue Berthelot
69 007 LYON
tel : 04 78 69 02 88 fax : 04 78 58 25 33
trajectoires@trajectoires-reflex.org
<http://www.trajectoires-reflex.org>

trajectoires reflex

www.reseau-reflex.org

Renseignements :



l'acsé, Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
Direction Régionale PACA
17 rue Pierre Dupré
13 417 MARSEILLE cedex 8
tel : 04 91 53 80 00

